

45000 euros d'amende et 1 an de prison si vous niez la réalité de l'esclavage, vote à l'unanimité

écrit par Christine Tasin | 2 juillet 2016



Vote à l'unanimité des députés. Oui vous avez bien lu. L'histoire ne dit pas combien d'entre eux étaient présents, il faudra le vérifier et on l'ajoutera à cet article, mais il semble bien qu'il n'y ait eu aucune contestation.

Ainsi, dorénavant, ne sera-t-il pas possible de nier ou de relativiser le commerce triangulaire sans se retrouver à la 17ème Chambre, et condamné bien plus lourdement qu'un terroriste préparant un attentat.

Tant il est vrai qu'avant 2017 il fallait que Hollande donne des gages à la gauche -quid des députés de droite et du FN qui ont voté la proposition de loi ? – en présentant à nouveau cette loi qui avait été retoquée en 2012 par le Conseil constitutionnel (c'était une proposition de loi Sarkozy...) parce qu'elle portait atteinte à la liberté d'expression. Cette fois ils ont trouvé la parade, il suffisait d'ajouter qu'il y aurait sanction dès lors que « *leur contestation ou leur banalisation sera commise dans des conditions incitant à*

la haine ou à la violence ».

Les islamophobes connaissent par coeur cette clause permettant à n'importe quel tribunal de les condamner pour la très légitime et légale critique de l'islam... l'incitation à la haine (comment la mesurer) et donc à la violence étant tout ce qu'il y a de subjectif.

J'ai déjà dit ici et là à quel point je considérais Faurisson comme un moins que rien, ses propos sur les camps de concentration, lieux selon lui d'épanouissement levant le coeur. Néanmoins je considère scandaleux de le condamner pour ses propos. Le débat public, la contre-argumentation, les moqueries et caricatures, le mépris étant bien plus efficaces et garantissant la libre expression. On n'a pas le droit de criminaliser la pensée. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit.

Evidemment la reconnaissance du génocide arménien (alibi pour faire passer le reste n'en doutons pas) fait partie du paquetage. Je me marre, combien de Turcs niant le génocide arménien au point d'être très violents avec leurs contradicteurs seront-ils condamnés, pour autant qu'il se trouve un procureur instruisant la plainte ?

Naturellement il y a esclavage et esclavage. Il est évident que les musulmans pourront continuer à nier tant qu'ils voudront l'esclavage arabo-musulman, la loi votée hier ne concernera forcément que l'esclavage occidental reconnu par la loi Taubira. Taubira qui avouait benoîtement ne pas avoir voulu évoquer dans sa loi l'esclavage arabo-musulman pour que les «jeunes Arabes» *«ne portent pas sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes»* .

CQFD

Sérieusement, les Français comptent réélire encore certains de ceux qui ont voté hier soir ? Il serait bien que vous leur fassiez savoir votre façon de penser, ainsi qu'aux sénateurs

qui devront à leur tour se pencher sur la loi.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/02/l-assemblee-adopte-un-amendement-penalissant-la-contestation-des-crimes-contre-l-humanite_4962343_823448.html